

Collège universitaire de Saint-Boniface

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Table des matières

Rapports sur les états financiers

Rapport des vérificateurs	2
---------------------------	---

États financiers

Bilan	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7

Information supplémentaire

Cédule détaillée du bilan par fonds	19
Cédule détaillée des résultats par fonds	20
Cédule détaillée des résultats du fonds de fonctionnement général	21



BDO Dunwoody LLP/s.r.l.
Chartered Accountants and Advisors
Comptables agréés et conseillers

700 - 200 Graham Avenue
Winnipeg Manitoba Canada R3C 4L5
Telephone/Téléphone: (204) 956-7200
Fax/Télécopieur: (204) 926-7201
Toll Free/Sans frais: 1-800-268-3337
www.bdo.ca

Rapport des vérificateurs

L'Assemblée législative du Manitoba

Le Bureau des gouverneurs du Collège universitaire de Saint-Boniface

Nous avons vérifié le bilan du **Collège universitaire de Saint-Boniface** au 31 mars 2009 et les états de l'évolution des soldes de fonds, des résultats, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du **Collège universitaire de Saint-Boniface**. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du **Collège universitaire de Saint-Boniface** au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Dunwoody s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 4 mai 2009

Collège universitaire de Saint-Boniface Bilan

Au 31 mars	2009	2008
	000 \$	000 \$

Actif

Actif à court terme

Encaisse (note 4)	-	182
Placements à court terme (note 5)	885	2 290
Comptes à recevoir et autres actifs	5 850	5 029
	6 735	7 501

Placements à long terme (note 5)	17 054	16 852
----------------------------------	--------	--------

Immobilisations (note 6)	13 197	12 346
--------------------------	--------	--------

	36 986	36 699
--	--------	--------

Passif et soldes de fonds

Passif à court terme

Découvert bancaire (note 4)	316	-
Comptes à payer et frais courus	3 437	3 557
Revenus reportés	386	406
Contributions reportées (note 7)	1 044	1 121
	5 183	5 084

Engagements (note 9)

Soldes de fonds

Non grevés d'affectations	865	1 284
Affectations d'origine interne (note 10)	8 748	8 709
Investis en immobilisations	13 197	12 346
Fonds de dotation (note 11)	8 993	9 276
	31 803	31 615

	36 986	36 699
--	--------	--------

Approuvé par le Bureau des gouverneurs du Collège universitaire de Saint-Boniface :

_____ Président

_____ Rectrice

Collège universitaire de Saint-Boniface État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Non grevés d'affectations 000 \$	Affectations d'origine interne (note 10) 000 \$	Investis en immobilisations 000 \$	Fonds de dotation 000 \$	2009 000 \$	2008 000 \$
Solde, au début de l'exercice	1 284	8 709	12 346	9 276	31 615	31 317
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(150)	-	621	(283)	188	298
Transfert au (du) fonds d'affectation d'origine interne (note 10)						
Revenus - intérêts	(146)	146	-	-	-	-
Projets stratégiques	78	(78)	-	-	-	-
Campagne de levée de fonds/ appariement des dons	29	(29)	-	-	-	-
	(39)	39	-	-	-	-
Virements interfonds						
Achats d'immobilisations	(230)	-	230	-	-	-
Changement net de l'exercice	(419)	39	851	(283)	188	298
Solde, à la fin de l'exercice	865	8 748	13 197	8 993	31 803	31 615

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Collège universitaire de Saint-Boniface État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2009	2008
	000 \$	000 \$
Revenus		
Subventions		
Provincial	13 415	11 343
Fédéral	5 577	4 804
Droits de scolarité	3 464	3 379
Autres revenus	1 966	1 791
Dons	600	646
Produits financiers	(1 047)	322
	23 975	22 285
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	16 559	15 100
Matériel et autres	4 998	4 725
Amortissement	712	783
Services publics	580	615
Déplacements et conférences	674	521
Bourses et prix	264	243
	23 787	21 987
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	188	298

Collège universitaire de Saint-Boniface
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2009	2008
	000 \$	000 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur dépenses pour l'exercice	188	298
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	712	783
	900	1 081
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir et autres actifs	(821)	(985)
Comptes à payer et frais courus	(120)	(106)
Revenus reportés	(20)	(117)
Contributions reportées	(77)	143
	(138)	16
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(1 563)	(574)
Diminution des placements	1 203	784
	(360)	210
Augmentation (diminution) nette	(498)	226
Encaisse (découvert bancaire), au début de l'exercice	182	(44)
Encaisse (découvert bancaire), à la fin de l'exercice	(316)	182

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

1. Autorité et objectifs

Le **Collège universitaire de Saint-Boniface** (CUSB) est constitué en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. Le CUSB est régi par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la *Loi sur le Collège universitaire de Saint-Boniface*, C.P.L.M. cC150.2.

Le CUSB est un organisme de bienfaisance enregistré et bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le capital du CUSB est composé des fonds suivants : fonds non grevés d'affectations; fonds d'affectations d'origine interne; fonds investis en immobilisations; et fonds de dotation. Il n'y a eu aucun changement à ce que le CUSB considère être son capital depuis l'année précédente.

Le CUSB a pour objectifs de répondre aux besoins éducatifs des collectivités francophones du Manitoba et du Canada et de favoriser leur mieux-être sur les plans linguistique, culturel, économique et social. Pour atteindre ces objectifs, il offre, en français, une vaste gamme de possibilités en matière d'éducation et de recherche.

Le CUSB gère son capital afin de s'assurer qu'il maintient les ressources nécessaires pour satisfaire ses objectifs. Le CUSB veille aussi à maintenir les ressources nécessaires pour satisfaire ses obligations telles que les dépenses générales et administratives, les réparations majeures et l'achat des immobilisations requises.

2. Modification des conventions comptables

Le 1^{er} avril 2008, le CUSB a adopté une condition du chapitre 1535 du manuel de l'ICCA, « Gestion du capital », qui exige la divulgation des objectifs, des politiques et des processus appliqués par le CUSB pour gérer ses actifs nets. (Voir les notes 1 et 11)

3. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées

Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le CUSB a adopté la méthode de comptabilité par fonds, et a comptabilisé les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses relatives sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Il existe trois fonds principaux au CUSB : le Fonds de fonctionnement général, le Fonds de dotation et le Fonds des immobilisations.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

3. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suivi)

Méthode de comptabilité (suivi)

Fonds de fonctionnement général

Le Fonds de fonctionnement général couvre la prestation des programmes et les activités administratives. Il est constitué des ressources non affectées et des subventions de fonctionnement affectées. Il s'étend notamment aux opérations et aux activités suivantes :

- Secteur universitaire;
- École technique et professionnelle;
- Éducation permanente;
- Institut Joseph-Dubuc;
- Centre de recherche qui comprend le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest et les apports affectés à la recherche;
- Fonds administratif qui comprend des projets spéciaux et certaines opérations administratives, soit les activités relatives à l'informatique et aux résidences ainsi qu'à des fins particulières autres que l'acquisition et le développement d'immobilisations;
- Les affectations d'origine interne.

Fonds de dotation

Le Fonds de dotation est constitué des apports destinés par exemple aux bourses et prix pour les étudiants et étudiantes. Les produits financiers générés par ces ressources sont comptabilisés dans le Fonds de dotation.

Fonds des immobilisations

Le Fonds des immobilisations représente les actifs nets du CUSB qui ne sont pas disponibles pour d'autres buts parce qu'ils ont été investis en immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par le CUSB sont comptabilisées au coût, alors que celles qui sont reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	60 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique et logiciels	5 ans

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds des immobilisations.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

3. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suivi)

Les acquisitions relatives à la bibliothèque (livres, périodiques, vidéodisques numériques, disques compacts, etc.) sont cataloguées et imputées à l'exercice au cours duquel ces acquisitions ont lieu. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont ni comptabilisés à titre d'immobilisations ni amortis. Une évaluation de la valeur des collections n'est pas disponible.

Le CUSB reçoit quelquefois des dons en nature qui sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Toutefois, ces dons en nature ne sont pas amortis. La valeur des dons reçus en nature au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009 a été d'environ 13 000 \$, et la valeur de ceux qui ont été reçus antérieurement n'a pas été jugée significative.

Inventaires

Les achats de fournitures sont imputés à l'exercice au cours duquel ces achats ont lieu, et la valeur des inventaires à la fin de l'exercice n'est pas comptabilisée, car elle est jugée négligeable. Le CUSB n'exploite pas de librairie, et ses services alimentaires sont donnés à contrat au secteur privé.

Instruments financiers

Les instruments financiers du CUSB comprennent l'encaisse, les placements, les comptes à recevoir, le découvert bancaire, les comptes à payer et les frais courus.

Les justes valeurs de l'encaisse ou découvert bancaire, des comptes à recevoir et des comptes à payer et frais courus se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Les justes valeurs des placements à court terme et à long terme sont estimées soit d'après le cours du marché pour des émissions similaires, soit d'après le taux actuel prévu pour des dettes similaires garanties par le gouvernement, de même échéance.

Le CUSB classe ses instruments financiers comme suit :

- L'encaisse et les placements à court et à long termes sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transactions et sont reportés au bilan à la juste valeur avec les intérêts, les dividendes, les gains et les pertes réalisés et non réalisés comptabilisés sous la rubrique « Produits financiers » dans l'état des résultats.
- Les comptes à recevoir sont classés comme prêts et créances. Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur coût.
- Le découvert bancaire et les comptes à payer et frais courus sont classés comme autres passifs financiers. Ces passifs financiers sont comptabilisés à leur coût amorti.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

3. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suivi)

Les coûts des transactions liées aux instruments financiers sont portés aux dépenses à mesure qu'ils sont engagés selon leur date de transaction.

Le CUSB n'a fait l'acquisition d'aucun produit financier dérivé, que ce soit à titre d'instruments de couverture des risques de change ou de taux d'intérêt ou pour gérer les positions de change.

Conversion de devises étrangères

Les montants relatifs à l'achat et à la vente de placements ainsi qu'aux revenus de dividendes et intérêts dans une devise étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les actifs et les passifs monétaires détenus dans une devise étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les pertes ou les gains réalisés ou non réalisés sur des placements détenus dans une devise étrangère sont comptabilisés sous la rubrique « Produits financiers » dans l'état des résultats.

Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement général sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement général, à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus soit du Fonds de dotation, soit du Fonds d'immobilisations, selon le cas.

Les apports non affectés sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement général à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus.

Les apports destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation. Quant aux produits financiers générés par les ressources du Fonds de dotation, peu importe que ceux-ci aient été affectés ou non, ils sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation.

Tous les autres produits financiers qui ne sont pas générés par les ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de fonctionnement général.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

3. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suivi)

Fonds grevés d'affectations d'origine interne

Le Bureau des gouverneurs a établi des provisions pour divers besoins, situations et événements connus et imprévus. Ces provisions résultent de transferts de fonds non affectés du Fonds de fonctionnement général.

Chaque année, le Bureau décide de majorer ces provisions ou d'y effectuer des retraits. Une politique du Bureau régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en sont faits.

Main-d'œuvre bénévole

Des bénévoles consacrent chaque année des centaines d'heures à collaborer aux programmes et aux activités du CUSB. Les états financiers n'en rendent pas compte, car malgré la valeur considérable de ce travail bénévole, il est très difficile d'en établir la juste valeur marchande.

Emploi des estimations

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l'actif et du passif en date des états financiers, et la valeur des revenus et des dépenses de l'exercice en cours. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction, au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

Nouvelles prises de position en comptabilité

Les nouvelles prises de position en comptabilité qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur et qui ont une conséquence possible pour le CUSB sont les suivantes :

Fondements conceptuels des états financiers

Le chapitre 1000 du manuel de l'ICCA, Fondements conceptuels des états financiers, a été modifié afin de mettre l'accent sur la capitalisation des coûts qui répondent réellement à la définition d'un actif au lieu de se focaliser sur le principe de rapprochement des revenus et des dépenses.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices débutant à partir du 1^{er} octobre 2008. L'incidence de ces nouvelles normes sur les états financiers du CUSB reste à déterminer.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

3. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suivi)

Instruments financiers - Informations à fournir et présentation

Le 15 octobre 2008, l'ICCA a reporté indéfiniment, pour les organismes sans but lucratif, l'application de nouvelles normes traitant certaines informations et présentations d'instruments financiers. L'application de ces normes doit permettre aux utilisateurs et aux utilisatrices des états financiers de comprendre l'importance et l'effet des instruments financiers sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de l'organisation. Le CUSB a choisi de reporter l'application de ces normes.

En décembre 2008, le Conseil des normes comptables (CNC) et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ont publié conjointement un appel à commentaires pour solliciter des commentaires sur l'avenir de l'information financière des organismes sans but lucratif (OSBL). Les deux Conseils étudient la possibilité que les OSBL suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS), les normes relatives aux entreprises à capital fermé ou les normes du secteur public. Jusqu'à ce qu'une stratégie soit déterminée et en vigueur, les OSBL continueront à appliquer les normes comptables courantes.

Le CUSB continue à suivre les développements dans ces domaines et à évaluer les implications des changements potentiels des normes de l'information financière.

Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif

Le chapitre 4400 du manuel de l'ICCA, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié :

- afin d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme un composant séparé des soldes de fonds. Maintenant, les organismes sans but lucratif peuvent présenter ces montants comme un composant séparé des soldes de fonds, s'ils le désirent;
- afin de clarifier que les revenus et les dépenses doivent être identifiés et présentés sur une base brute quand une organisation sans but lucratif agit en tant que principal dans les transactions;
- pour rendre le chapitre 1540, « États des flux de trésorerie », applicable aux organismes sans but lucratif; et
- pour rendre le chapitre 1751, « États financiers intermédiaires », applicable aux organismes sans but lucratif qui préparent des états financiers intermédiaires selon les principes comptables généralement reconnus.

Ces normes entrent en vigueur pour les années fiscales commençant à partir du 1^{er} avril 2009. L'incidence de ces nouvelles normes sur les états financiers reste à être déterminée.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

4. Découvert bancaire

Le découvert bancaire en date du 31 mars 2009 est de 316 000 \$ en raison des chèques en circulation. Le CUSB dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$ portant des intérêts au taux préférentiel plus 0,25 %. Le CUSB n'utilise pas sa marge de crédit en date du 31 mars 2009.

5. Placements

	2009	2008
	000 \$	000 \$
À court terme		
Encaisse et titres à revenus fixes à court terme	885	2 290
À long terme		
Titres à revenus fixes à long terme	11 871	11 366
Actions canadiennes	3 096	3 083
Actions américaines	1 099	1 213
Actions étrangères	976	1 178
Autres	12	12
	17 054	16 852
	17 939	19 142

Les titres à revenus fixes à long terme portent des intérêts variant de 4 % à 10 % (de 4 % à 10 % en l'année 2008) et venant à échéance entre le 19 mai 2010 et le 31 décembre 2053 (le 15 juin 2009 et le 31 décembre 2053 en l'année 2008).

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	2008 Valeur comptable nette
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Immeubles et améliorations	18 640	7 747	10 893	9 952
Équipement et ameublements	5 138	3 276	1 862	1 950
Équipement informatique et logiciels	5 982	5 540	442	444
	29 760	16 563	13 197	12 346

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

7. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées des apports qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, et des affectations d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensées. Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<u>000 \$</u>	<u>000 \$</u>
Solde, au début de l'exercice	<u>1 121</u>	<u>978</u>
Apports reçus	<u>2 000</u>	970
Virements aux revenus	<u>(2 077)</u>	(827)
Changement net de l'exercice	<u>(77)</u>	<u>143</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>1 044</u>	<u>1 121</u>

8. Obligations relatives aux avantages sociaux et au régime de pension des employés

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de pension, se rapportent à l'assurance vie et invalidité et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées conjointement par le CUSB et ses employés. Le CUSB administre en outre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont il assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et d'étude du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. Le CUSB comptabilise les congés annuels à venir de tous les membres de son personnel, ainsi que les congés administratifs.

Le régime de pension du CUSB est un régime à cotisations déterminées, et les cotisations patronales qu'il y verse constituent sa seule obligation, car il n'encourt aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du régime.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

9. Engagements

Location d'équipement

Le CUSB est locataire de pièces d'équipement inhérentes à ses activités. Les dates d'expiration des contrats de location visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les loyers ainsi exigibles s'élèvent à moins de 80 000 \$ par année.

Autoassurance

Le CUSB est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (CURIE), une coopérative d'autoassurance qui comprend au-delà de quarante universités et collèges canadiens. CURIE assure les dommages à la propriété, la responsabilité civile et les risques d'erreur et d'omission. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, le CUSB pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

10. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne

	Début de l'exercice	Opérations majorations	Retraits	Fin de l'exercice
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Bourses et prix	2 207	38	-	2 245
Campagne de levée de fonds/ appariement des dons	1 101	17	(29)	1 089
Projets stratégiques	1 256	20	(78)	1 198
Projets d'immobilisations importantes	1 704	29	-	1 733
Financement de transition de programmes et de services	2 441	42	-	2 483
	<u>8 709</u>	<u>146</u>	<u>(107)</u>	<u>8 748</u>

Selon la politique en vigueur, les fonds d'affectations d'origine interne portent l'intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 1,7 % (1,6 % en 2007-2008). Cette mesure vise à protéger les soldes contre les effets de l'inflation.

Les fonds d'affectations d'origine interne comprennent des soldes de fonds non affectés du Fonds de fonctionnement général qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

Bourses et prix - les produits financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses aux étudiants et aux étudiantes qui proviennent des fonds d'affectations d'origine externe du Fonds de dotation ainsi que des subventions et des dons annuels.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

10. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne (suivi)

Campagne de levée de fonds/appariement des dons - ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles, dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

Projets stratégiques - ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de compléter des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

- a) recherche : les fonds destinés à suppléer au Fonds de fonctionnement général pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs et les professeures;
- b) bibliothèque : les fonds destinés à suppléer au Fonds de fonctionnement général pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;
- c) recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

Projets d'immobilisations importantes - ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques du CUSB, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

Financement de transition de programmes et de services - ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

11. Fonds de dotation

Le Fonds de dotation est considéré comme étant totalement constitué d'affectations d'origine externe et est destiné à l'attribution de bourses et de prix aux étudiants et aux étudiantes. Le Fonds de dotation comprend les dons qui font l'objet d'une affectation d'origine externe et dont le don principal doit être maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par le Fonds de dotation doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs.

Dans le cadre de ses responsabilités fiduciaires, le CUSB s'assure que tous les fonds accompagnés de restrictions qui ont été reçus sont dépensés aux fins pour lesquels ils ont été donnés. Le CUSB a établi une politique visant à protéger la valeur réelle des fonds de dotation. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité et un montant est ajouté pour la préservation du capital.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

12. Gestion des risques financiers

Le CUSB, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, du marché et des variations aux taux d'échange. L'objectif du CUSB en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités du CUSB.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par le CUSB lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. Le CUSB est exposé principalement au risque de crédit au niveau des placements et des comptes à recevoir.

L'exposition maximale du CUSB au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

	2009	2008
	000 \$	000 \$
Placements	17 939	19 142
Comptes à recevoir - inscriptions et autres	493	418
Comptes à recevoir - subventions	5 193	4 488
	23 625	24 048

Il y a concentration du risque au niveau des placements lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les énoncés de la politique et des procédures de placements du CUSB, qui sont revus chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque. Le CUSB contrôle la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances, son sous-comité de placements et de ses conseillers en placements.

Le CUSB n'est pas exposé au risque de crédit significatif pour les comptes à recevoir – subventions parce qu'ils sont principalement recevables du gouvernement.

Le CUSB n'est pas exposé au risque de crédit significatif puisque les comptes à recevoir – inscriptions et autres viennent d'une grande base de clients et le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. Le CUSB a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2009

12. Gestion des risques financiers (suivi)

Risque du marché

Le risque du marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

Les titres négociables détenus par le CUSB sont soumis aux risques du marché. La valeur de ces instruments financiers fluctuera selon l'évolution des cours du marché ou des facteurs influant sur la valeur des placements qui les sous-tendent, tels que les taux d'intérêt, l'indice des prix à la consommation, l'incertitude économique, les modifications législatives, et la conjoncture politique à l'échelle nationale et internationale.

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises étrangères se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par le CUSB. Ces fluctuations pourraient réduire, voire effacer, tout rendement obtenu sur des titres étrangers. La position de change pourrait accroître la volatilité des investissements étrangers par rapport aux investissements canadiens.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année précédente ont été modifiés afin de refléter les changements apportés à la présentation de l'année courante.

Collège universitaire de Saint-Boniface Cédule détaillée du bilan par fonds

Au 31 mars

	Fonctionnement			2009 000 \$	2008 000 \$
	général 000 \$	Immobilisations 000 \$	Dotation 000 \$		
Actif					
Actif à court terme					
Encaisse (note 4)	-	-	-	-	182
Placements à court terme (note 5)	784	-	101	885	2 290
Comptes à recevoir et autres actifs	5 726	-	124	5 850	5 029
	6 510	-	225	6 735	7 501
Placements (note 5)	8 984	-	8 070	17 054	16 852
Immobilisations (note 6)	-	13 197	-	13 197	12 346
Interfonds	(698)	-	698	-	-
	14 796	13 197	8 993	36 986	36 699
Passif et soldes de fonds					
Passif à court terme					
Découvert bancaire (note 4)	316	-	-	316	-
Comptes à payer et frais courus	3 437	-	-	3 437	3 557
Revenus reportés	386	-	-	386	406
Contributions reportées (note 7)	1 044	-	-	1 044	1 121
	5 183	-	-	5 183	5 084
Engagements (note 9)					
Soldes de fonds					
Non grevés d'affectations	865	-	-	865	1 284
Affectations d'origine interne (note 10)	8 748	-	-	8 748	8 709
Investis en immobilisations	-	13 197	-	13 197	12 346
Fonds de dotation (note 11)	-	-	8 993	8 993	9 276
	9 613	13 197	8 993	31 803	31 615
	14 796	13 197	8 993	36 986	36 699

Collège universitaire de Saint-Boniface Cédule détaillée des résultats par fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonctionnement			2009 000 \$	2008 000 \$
	général 000 \$	Immobilisations 000 \$	Dotation 000 \$		
Revenus					
Subventions					
Provincial	12 372	1 043	-	13 415	11 343
Fédéral	5 287	290	-	5 577	4 804
Droits de scolarité	3 464	-	-	3 464	3 379
Autres revenus	1 951	-	15	1 966	1 791
Dons	-	-	600	600	646
Produits financiers	(453)	-	(594)	(1 047)	322
	22 621	1 333	21	23 975	22 285
Dépenses					
Salaires et avantages sociaux	16 559	-	-	16 559	15 100
Matériel et autres	4 876	-	122	4 998	4 725
Amortissement	-	712	-	712	783
Services publics	580	-	-	580	615
Déplacements et conférences	668	-	6	674	521
Bourses et prix	88	-	176	264	243
	22 771	712	304	23 787	21 987
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(150)	621	(283)	188	298

Collège universitaire de Saint-Boniface

Cédule détaillée des résultats du fonds de fonctionnement général

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Universitaire 000 \$	École technique et professionnelle 000 \$	Éducation permanente 000 \$	Fonds administratif 000 \$	Institut Joseph- Dubuc 000 \$	Centre de recherche 000 \$	2009 000 \$	2008 000 \$
Revenus								
Subventions								
Provincial	8 109	3 048	70	1 145	-	-	12 372	11 329
Fédéral	943	479	204	2 781	466	414	5 287	4 588
Droits de scolarité	2 290	583	543	48	-	-	3 464	3 379
Autres revenus	248	57	739	744	92	71	1 951	1 785
Produits financiers	-	-	-	(453)	-	-	(453)	223
	11 590	4 167	1 556	4 265	558	485	22 621	21 304
Dépenses								
Salaires et avantages sociaux	9 409	3 520	1 337	2 016	86	191	16 559	15 100
Matériel et autres	1 872	556	192	1 644	355	257	4 876	4 563
Services publics	302	60	12	206	-	-	580	615
Déplacements et conférences	195	89	66	151	117	50	668	521
Bourses et prix	64	27	-	(3)	-	-	88	64
	11 842	4 252	1 607	4 014	558	498	22 771	20 863
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(252)	(85)	(51)	251	-	(13)	(150)	441